



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR  
Observatoire de la formation des prix

# **Analyse des prix à la consommation au Luxembourg**

-

## **Rapport du deuxième semestre 2012**

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Tél. (+352) 247 84176  
Fax (+352) 26 86 45 18  
info@odc.public.lu  
mars 2013

Cette publication est téléchargeable sur le site  
[http://www.odc.public.lu/activites/observatoire\\_de\\_la\\_formation\\_des\\_prix/index.html](http://www.odc.public.lu/activites/observatoire_de_la_formation_des_prix/index.html)

© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Luxembourg, 2013

## **Avant-propos**

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie en profondeur l'évolution des prix à la consommation du deuxième semestre 2012. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier de charge comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde séparément les quatre grands groupes de produits: les biens durables, les biens semi-durables, les biens non durables et les services. L'évolution des prix administrés est aussi analysée dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 255 agrégats (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat.

## Table de matières

<b>Avant-propos</b> .....	<b>3</b>
<b>Table de matières</b> .....	<b>4</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>5</b>
<b>1 L'inflation luxembourgeoise au deuxième semestre 2012</b> .....	<b>6</b>
1.1 Généralités.....	6
1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes .....	12
1.3 Les prix administrés .....	13
1.3.1 Explication du terme « prix administrés ».....	13
1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008) .....	13
1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés .....	14
1.3.4 Evolution des prix des leçons de conduite.....	17
1.4 Analyses ponctuelles.....	18
1.4.1 Le prix de l'or .....	18
1.4.2 Réparation des appareils ménagers.....	21
1.4.3 Assurances .....	23
<b>2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins</b> .....	<b>25</b>
2.1 Introduction .....	25
2.2 Généralités.....	27
2.3 Analyse de l'inflation dans la Grande Région .....	31
2.4 Simulation des taux d'inflations .....	34

## Résumé

1. L'inflation nationale a diminué au deuxième semestre 2012 par rapport à la même période de 2011 (2,62% de juillet à décembre 2012 contre 3,27% de juillet à décembre 2011). L'inflation annuelle, donc de janvier à décembre 2012, s'élève à 2,66% par rapport à 2011. En février 2012, le taux d'inflation était au-dessus de 3%, tandis qu'il a diminué à 2,32 en décembre, le niveau le plus bas des deux dernières années.
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, s'élève à 2,18% pour le deuxième semestre 2012 (2,13% pour le premier semestre 2012).
3. L'influence des produits pétroliers sur le taux d'inflation reste importante, mais a diminué par rapport à l'année dernière suite au recul du prix du baril sur les marchés internationaux à partir d'avril 2012. Leur contribution au taux général de l'IPCN s'élève à 0,7 points de pourcentage.
4. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, ont augmenté de 2,8% pendant les six derniers mois de l'année par rapport au deuxième semestre 2011. L'augmentation annuelle (2012 par rapport à 2011) est nettement moins élevée par rapport aux deux dernières années et s'élève à 2,4%.
5. Au niveau international, le taux d'inflation luxembourgeois est dépassé par celui des Pays-Bas (2,82%) en 2012. La moyenne de l'Union européenne s'est élevée à 2,64%. L'Allemagne a le niveau le plus bas des pays analysés avec un taux de 2,14% avant la France (2,22%). Le taux a diminué pour chaque pays en 2012 par rapport à 2011, à l'exception des Pays-Bas. Cette diminution est liée à l'évolution moins rapide des produits pétroliers.
6. L'évolution récente de l'inflation des deux Etats fédérés allemands limitrophes (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat) est très similaire avec l'évolution de l'Allemagne et reste en-dessous des taux constatés au Luxembourg, cependant la différence des taux d'inflations a diminué par rapport à 2011.

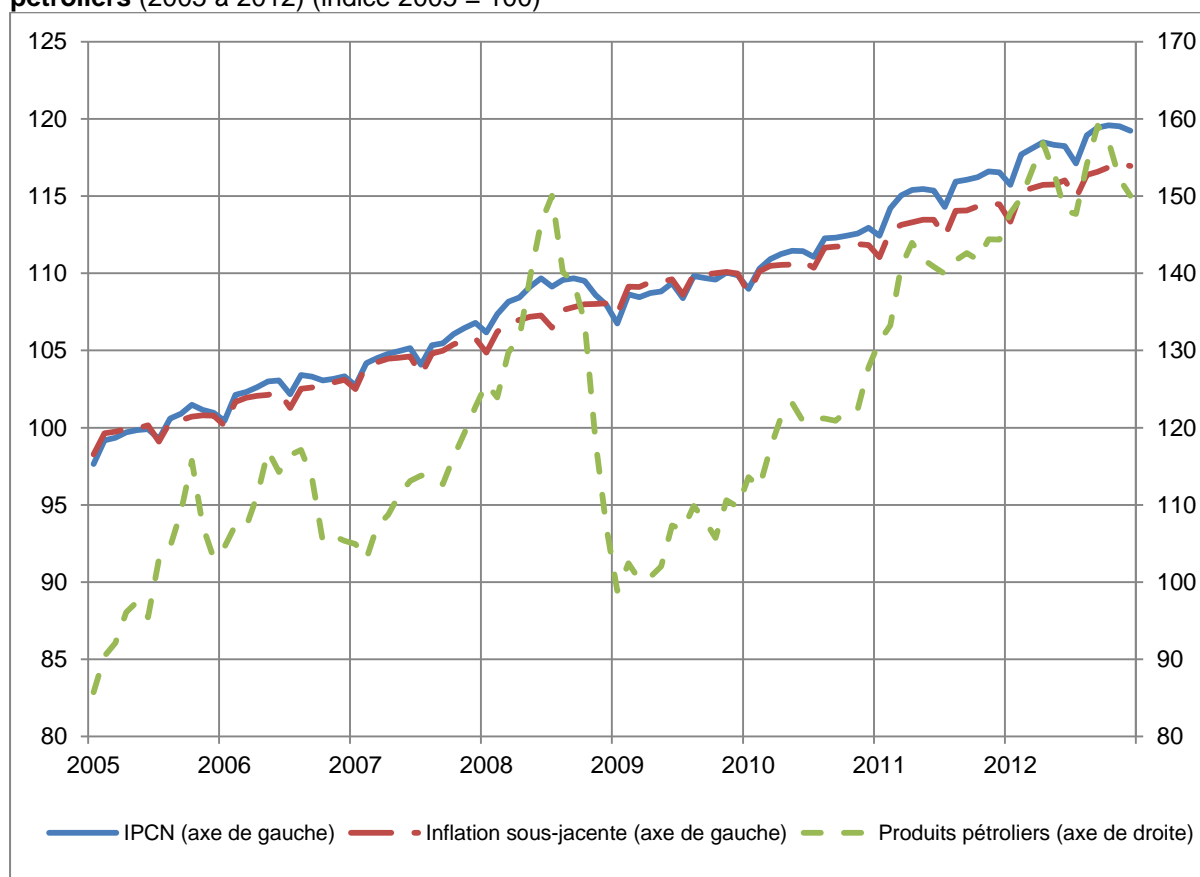
# 1 L'inflation luxembourgeoise au deuxième semestre 2012

## 1.1 Généralités

En décembre 2012, le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg, mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et exprimé en année de base 2005=100, s'est élevé à 119,23 points. Comme c'est toujours le cas pendant les mois de soldes, le profil à la hausse de l'indice s'est interrompu provisoirement en janvier et en juillet, mais s'est poursuivi par la suite.

L'écart entre l'IPCN et l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. définitions à la page 8), se creuse si les prix des produits pétroliers augmentent par exemple plus rapidement que ceux des autres biens et services. Cet effet est bien visible à la mi-2008, où on a assisté à une flambée des prix des produits pétroliers, mais aussi pendant toute l'année 2011 et en partie lors de l'année 2012 (cf. graphique 1-1).

**Graphique 1-1 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (2005 à 2012) (indice 2005 = 100)**



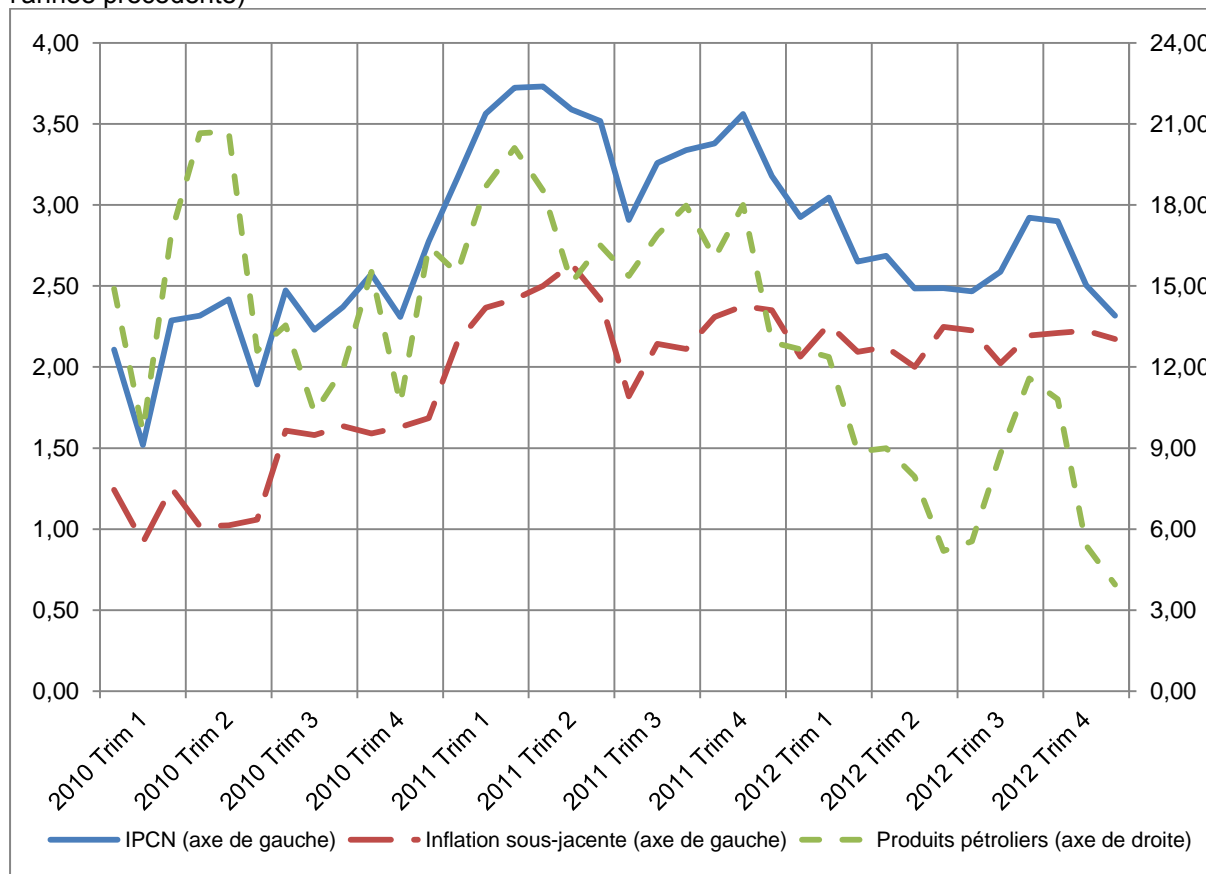
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'inflation générale a reculé pendant les six derniers mois de l'année par rapport au premier semestre de l'année et s'élève à 2,62% (2,71% pendant le premier semestre 2012 et 3,41% pendant toute l'année 2011). Le taux d'inflation a diminué constamment depuis le début de l'année jusqu'en automne. En septembre et en octobre, la variation annuelle était à 2,9%

avant de reculer de nouveau. En décembre 2012, le taux d'inflation s'est élevé à 2,32%, soit le niveau le plus bas depuis novembre 2010.

L'inflation sous-jacente a atteint 2,18% au deuxième semestre 2012 (premier semestre 2012 : 2,13%, moyenne de 2011 : 2,30%).

**Graphique 1-2 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers** (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La baisse du taux d'inflation s'explique en grande partie par l'évolution des produits pétroliers : en 2011, ils ont augmenté en moyenne de 16,80% et étaient responsables de 1,3 points de pourcentage de l'inflation totale. En 2012, les produits pétroliers ont augmenté moins vite (moyenne annuelle : 8,45%) et leur incidence sur le taux général s'est réduit à 0,7 point. L'augmentation plus rapide du taux général d'inflation en septembre et en octobre est principalement due à l'augmentation du prix des produits pétroliers, qui était presque 12% plus élevé par rapport aux mêmes mois de l'année 2011.

La volatilité de l'inflation sous-jacente était limitée en 2012, elle a varié entre 2,02% (en août) et 2,26% (en février).

## **Définitions :**

**Inflation sous-jacente** : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

**Biens non durables** : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

**Biens semi-durables** : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

**Biens durables** : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

**Services** : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

**Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national en 2012**

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	<b>IPCN</b>	<b>Inflation sous-jacente</b>	<b>Produits pétroliers</b>	<b>Autres biens et services</b>	<b>Biens non durables</b>	<b>Biens semi-durables</b>	<b>Biens durables</b>	<b>Services</b>
Pondération			8,2%	91,8%	32,8%	8,6%	16,7%	42,0%
Juillet	2,47	2,23	5,55	2,22	3,16	2,43	1,64	2,32
Août	2,59	2,02	8,78	2,04	4,02	0,97	1,47	2,25
Septembre	2,92	2,20	11,58	2,16	4,71	0,98	1,19	2,63
Octobre	2,90	2,21	10,81	2,22	4,95	1,51	1,10	2,34
Novembre	2,50	2,22	5,39	2,26	3,51	1,81	1,12	2,42
Décembre	2,32	2,17	3,94	2,18	3,19	2,08	0,75	2,32
Semestre 1	2,71	2,13	9,34	2,14	4,04	1,41	1,66	2,38
Semestre 2	2,62	2,18	7,66	2,18	3,92	1,62	1,21	2,38
2012	2,66	2,15	8,45	2,16	3,98	1,51	1,43	2,38

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les biens non durables ont augmenté de 3,98 % par rapport à l'année dernière, dont les prix énergétiques (gaz, combustibles liquides, gas-oil, essence) ont la plus grande influence sur l'augmentation.

Les biens semi-durables ont une influence mineure sur le taux d'inflation général à cause de leur pondération faible (8,6 % en 2012). Les prix de cette catégorie ont augmenté de 1,51 % par rapport à l'année précédente et sont responsables de 0,1 point de pourcentage de l'inflation totale.

Les biens durables ont une pondération de 16,7 % au sein de l'IPCN et ils sont responsables de 0,2 point de pourcentage de l'inflation totale de l'année 2012. Comme pour l'année 2011, la catégorie de biens durables avec la plus grande variation est la bijouterie ; sans doute l'origine de cette variation se trouve dans la flambée de l'or sur les marchés internationaux (augmentation de 60 % entre janvier 2010 et mai 2012). Entre janvier et juin



2012, cette catégorie a augmenté de 30,5% par rapport à la même période de 2011. Cette augmentation a été freinée au deuxième semestre et s'est élevée à 16,4%. Une analyse plus détaillée de cette catégorie est incluse au point 1.4.1 du présent rapport semestriel.

Les services ont la plus grande pondération dans l'IPCN et ont augmenté de 2,38% pendant l'année 2012. La plus grande évolution au deuxième semestre concerne la position « contrôle technique automobile », où les tarifs ont été augmentés en moyenne de 17,2% au mois de septembre. La modification du système des chèques services accueil a entraîné une hausse des « crèches et des foyers de jour pour enfants » de 8,33% en moyenne semestrielle.

**Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation au deuxième semestre 2012**

(en points de pourcentages)

	IPCN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Juillet	2,47	0,5	2,0	1,0	0,2	0,3	1,0
Août	2,59	0,7	1,9	1,3	0,1	0,2	0,9
Septembre	2,92	1,0	2,0	1,5	0,1	0,2	1,1
Octobre	2,90	0,9	2,0	1,6	0,1	0,2	1,0
Novembre	2,50	0,4	2,1	1,1	0,2	0,2	1,0
Décembre	2,32	0,3	2,0	1,0	0,2	0,1	1,0
Semestre 1	2,71	0,8	2,0	1,3	0,1	0,3	1,0
Semestre 2	2,62	0,6	2,0	1,3	0,1	0,2	1,0
2012	2,66	0,7	2,0	1,3	0,1	0,2	1,0

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat<sup>1</sup>, on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

Tout comme en 2011, les catégories « logement, eau, électricité et combustibles » et « transports » ont contribué le plus à l'inflation totale en 2012. En 2011, ces deux catégories, liées directement à l'évolution du prix des produits pétroliers, étaient responsables de 55% de l'inflation totale, en 2012 ce taux s'élevait à 45%. Comme l'augmentation du prix des produits pétroliers a été moins rapide au deuxième semestre par rapport au premier semestre (7,7% au lieu de 9,3%), l'augmentation de ces deux catégories a été aussi moins élevée pendant les six derniers mois de l'année (cf. tableau 1-3). Un autre facteur qui a influencé fortement l'évolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles » dans le passé était l'augmentation des taxes relatives aux services de l'eau, suite à la transposition d'une directive-cadre sur l'eau. En 2012, l'évolution était nettement moins rapide, le prix de l'alimentation en eau et de la reprise des eaux usées a été augmenté de 4,5% par rapport à 2011.

Les prix de l'alimentation ont augmenté en 2012 au même rythme qu'en 2011 (2,6% en moyenne annuelle) et surtout au deuxième semestre 2012 ils ont connu une forte augmentation et sont responsables pour 0,3 point de l'inflation.

La catégorie « biens et services divers » a augmenté de 3,3% en 2012 et elle contribue à hauteur de 0,49 point de pourcentage à l'inflation nationale. A part les articles de bijouterie,

<sup>1</sup> Pour plus de détails concernant la méthodologie de classement:

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-AO-01-005/FR/KS-AO-01-005-FR.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-AO-01-005/FR/KS-AO-01-005-FR.PDF)

les primes d'assurances ont connu en 2012 une hausse conséquente (+5,85% par rapport à 2011). On doit cependant remarquer que les prix des assurances étaient restés particulièrement stables au cours des dernières années (augmentation de 2% entre 2005 et fin 2010)<sup>2</sup>. L'augmentation récente des tarifs de crèches et foyers de jour pour enfants, qui découle d'une modification au niveau des chèques services, fait augmenter les prix de cette catégorie de 4,3% en moyenne par rapport à 2011. Le prix des maisons de retraite et de pensions a augmenté en moyenne de 2,45% en 2012 par rapport à 2011.

**Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation en 2012**  
(en points de pourcentages)

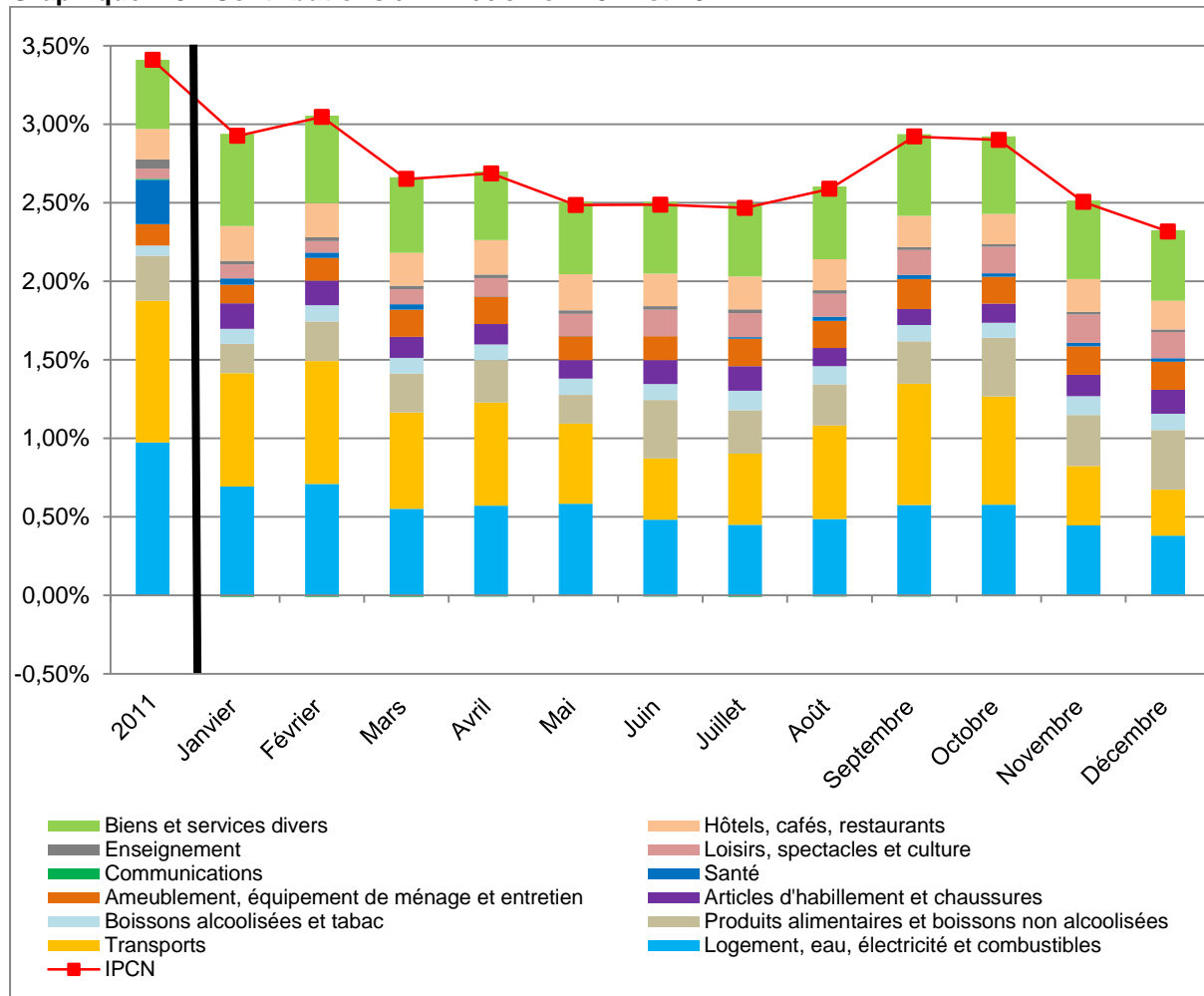
	Evolution Sem. 1 2012	Evolution Sem. 2 2012	Contribution Sem. 1 2012	Contribution Sem. 2 2012	Pondération
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,71	2,62	2,71	2,62	100%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,28	2,85	0,25	0,31	10,97%
02. Boissons alcoolisées et tabac	2,89	3,18	0,10	0,11	3,46%
03. Articles d'habillement et chaussures	3,18	2,85	0,14	0,13	4,88%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	4,14	3,30	0,60	0,49	14,85%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,94	2,29	0,15	0,18	7,83%
06. Santé	0,69	0,86	0,02	0,02	2,43%
07. Transports	2,82	2,47	0,61	0,53	21,40%
08. Communications	-0,37	-0,25	-0,01	-0,01	2,43%
09. Loisirs, spectacles et culture	1,29	1,82	0,11	0,16	8,60%
10. Enseignement	2,06	1,63	0,02	0,02	1,22%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,99	2,69	0,22	0,20	7,43%
12. Biens et services divers	3,33	3,30	0,50	0,48	14,48%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : Biens et services divers : maisons de retraite et de soins (représentent 26,5% de cette catégorie), divers catégories d'assurances (13,5%), salons de coiffure (11%), services financiers (10,7%), crèches et foyers du jour pour enfants (9%), bijouterie, horlogerie, articles d'hygiène corporelle, articles de voyages, etc.

<sup>2</sup> Voir aussi le point 1.4.3 du présent rapport semestriel

**Graphique 1-3 : Contributions à l'inflation en 2011 et 2012**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

## 1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, on présente les positions de l'IPCN qui ont varié le plus en 2012 par rapport à 2011 (tableau 1-4) et les positions qui ont contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise en 2012 (tableau 1-5).

**Tableau 1-4 : Les plus fortes hausses et baisses en 2012**

Position	Dénomination	Variation annuelle (en %)	Contribution annuelle
12.03.01.01.01	Bijouterie	<b>22,95</b>	0,09
07.02.04.01.03	Leçons de conduite, etc.	<b>12,21</b>	0,03
01.01.03.02.01	Fruits de mer frais, congelés ou surgelés	<b>11,93</b>	0,01
01.01.08.01.01	Sucre et succédanés de sucre	<b>11,49</b>	0,00
01.01.08.02.01	Confiture, marmelade, gelées	<b>10,75</b>	0,00
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	<b>10,50</b>	0,15
04.05.02.02.01	Gaz liquéfié	<b>10,23</b>	0,00
01.01.03.04.01	Conserves, préparations et produits de poissons, etc.	<b>9,25</b>	0,01
04.05.02.01.01	Gaz de ville et gaz naturel	<b>9,23</b>	0,13
04.05.05.01.01	Energie thermique	<b>8,54</b>	0,01
09.01.02.01.01	Equipement photographique, cinématographique, etc.	<b>-7,21</b>	-0,01
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	<b>-6,16</b>	-0,02
08.02.00.01.01	Equipement de téléphonie, télécopie, etc.	<b>-5,17</b>	-0,01
09.01.03.01.03	Logiciels	<b>-3,50</b>	0,00
07.02.01.01.01	Pneus	<b>-3,34</b>	-0,04
12.01.02.01.01	Appareils électriques pour soins corporels	<b>-2,55</b>	0,00
01.01.07.05.01	Légumes surgelés ou séchés	<b>-2,37</b>	0,00
09.01.04.01.03	Films photographiques, cinématographiques, etc.	<b>-2,25</b>	0,00
07.01.02.01.01	Motocycles	<b>-2,14</b>	0,00
05.05.02.01.03	Petit matériel électrique	<b>-1,78</b>	0,00

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Tableau 1-5 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse en 2012 (en points de pourcentage)**

Position	Dénomination	Contribution annuelle	Variation annuelle (en %)
07.02.02.01.01	Gas-oil	<b>0,27</b>	8,01
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	<b>0,15</b>	10,50
07.02.02.01.02	Essence	<b>0,15</b>	7,35
04.05.02.01.01	Gaz de ville et gaz naturel	<b>0,13</b>	9,23
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	<b>0,09</b>	2,45
12.03.01.01.01	Bijouterie	<b>0,09</b>	22,95
11.01.01.01.01	Repas au restaurant	<b>0,09</b>	2,63
12.05.04.01.01	Assurances liées aux transports	<b>0,09</b>	6,59
04.01.01.01.02	Loyers pour appartement	<b>0,06</b>	1,52
07.02.03.01.01	Entretien et réparations	<b>0,06</b>	2,52
07.02.01.01.01	Pneus	<b>-0,04</b>	-3,34
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	<b>-0,02</b>	-6,16
06.01.01.01.01	Produits pharmaceutiques: médicaments	<b>-0,01</b>	-1,16
08.02.00.01.01	Equipement de téléphonie, télécopie, etc.	<b>-0,01</b>	-5,17
09.01.02.01.01	Equipement photographique, cinématographique, etc.	<b>-0,01</b>	-7,21
09.01.03.01.01	Equipement informatique	<b>0,00</b>	-1,16
12.01.02.01.01	Appareils électriques pour soins corporels	<b>0,00</b>	-2,55
07.01.02.01.01	Motocycles	<b>0,00</b>	-2,14
09.05.01.01.01	Livres	<b>0,00</b>	-0,54
01.01.07.07.01	Pommes de terre	<b>0,00</b>	-1,45

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

## 1.3 Les prix administrés<sup>3</sup>

### 1.3.1 Explication du terme « prix administrés »

La dénomination « prix administrés » est trompeuse car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

### 1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006 lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive* qui comprend les prix administrés, et avait arrêté début 2008 une telle liste de prix à considérer comme administrés.

**Tableau 1-6 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)**

Position	Dénomination	Pondération 2012
04.04.01.01.01	Alimentation en eau	7,59%
04.04.02.01.01	Collecte des ordures ménagères	4,94%
04.04.03.01.01	Reprise des eaux usées	4,22%
06.01.01.01.01	Produits pharmaceutiques: médicaments	7,71%
06.02.01.01.01	Services médicaux	1,57%
06.02.02.01.01	Services dentaires	1,33%
06.02.03.01.01	Services paramédicaux	1,08%
06.03.00.01.01	Services hospitaliers	1,45%
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	1,93%
07.02.04.01.02	Contrôle technique automobile	0,48%
07.02.04.01.03	<del>Leçons de conduite, etc.</del>	-
07.03.01.01.01	Transport de personnes par chemin de fer	2,41%
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	2,41%
07.03.02.01.02	Transport de personnes par taxi	0,48%
07.03.05.01.01	Transport combiné de personnes par rail et route	2,89%
09.04.01.01.01	Services sportifs et récréatifs	6,39%
09.04.02.01.02	Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.	1,69%
11.01.02.01.01	Cantines	4,10%
11.02.00.01.05	Internats, etc.	0,48%
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	34,82%
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	12,05%

**Remarques :** A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché.  
Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est entretemps devenue libre<sup>4</sup>.

Les analyses suivantes ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés ! En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont

<sup>3</sup> Voir aussi la lettre N°13 de l'Observatoire de la compétitivité: « Les prix administrés - un éclairage pour un débat serein » : [http://www.odc.public.lu/publications/lettre\\_observatoire/lettre\\_odc\\_13.pdf](http://www.odc.public.lu/publications/lettre_observatoire/lettre_odc_13.pdf)

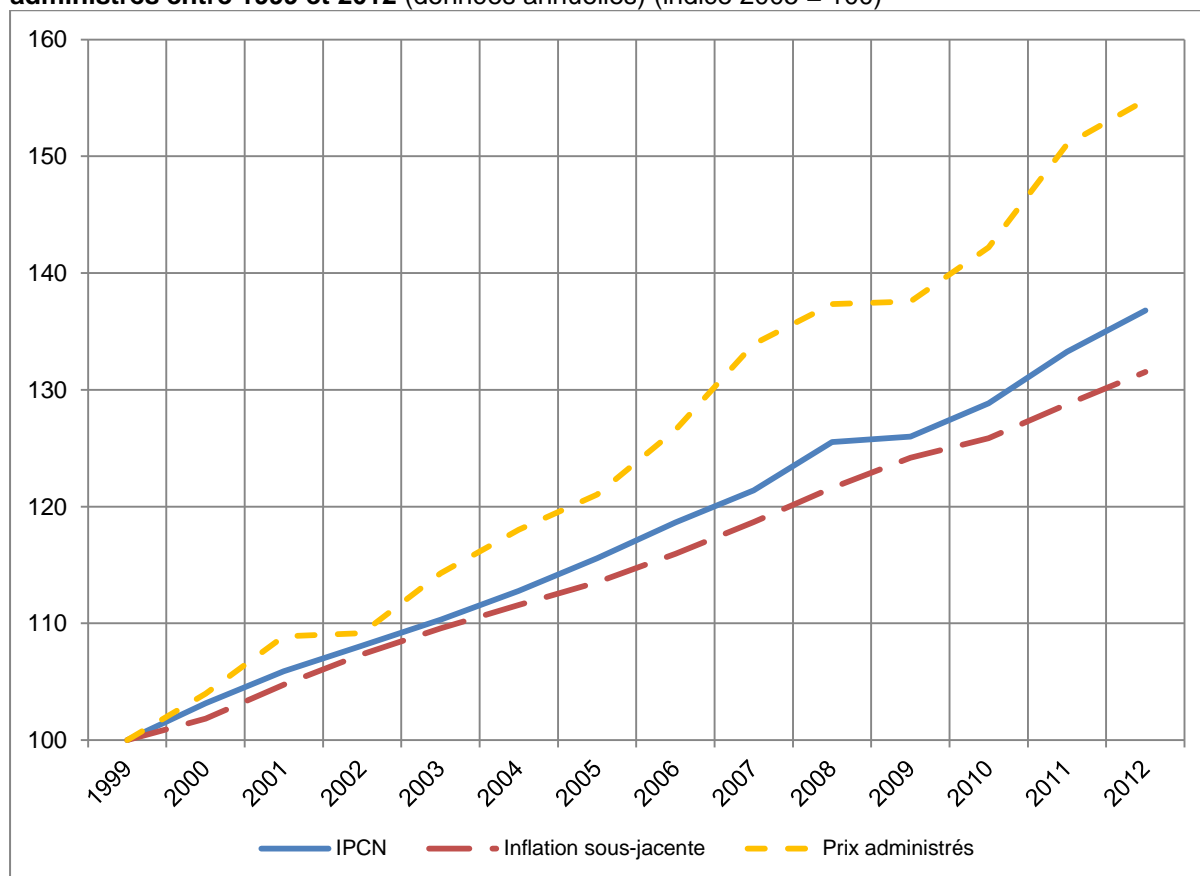
<sup>4</sup> Cf. premier rapport semestriel de l'OFP: [http://www.odc.public.lu/publications/rapports\\_ofp/index.html](http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html)

calculés peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée. Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour les crèches et des maisons de retraite).

### 1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Sur base de la liste des prix administrés validée par le Conseil de gouvernement en 2008 (pondération 2012: 11,04%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés est plus importante au Luxembourg que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'inflation sous-jacente. De 1999 à 2012, les prix administrés ont augmenté de 54,8% tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 36,8%.

**Graphique 1-4 : Indice des prix à la consommation, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés entre 1999 et 2012 (données annuelles) (indice 2005 = 100)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011

L'évolution des prix administrés a connu une hausse importante en 2010 à cause d'un effet de rattrapage suite au gel des prix administrés entre avril 2008 et décembre 2009 prononcée par le gouvernement ; et en 2011 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative à la santé, un effet structurel et exceptionnel.

La transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau a eu un effet considérable sur l'évolution de deux catégories de la liste des

prix administrés (alimentation en eau et reprise des eaux usées). Elle fixe les objectifs environnementaux à réaliser jusque 2015 (« *bon état des eaux de surface* » et un « *bon état quantitatif des eaux souterraines* »<sup>5</sup>). L'état actuel des masses d'eau au Luxembourg ne correspond pas aux objectifs fixés par la directive (actuellement seulement 7% des masses d'eau de surface se trouvent dans un bon état et 2 des cinq masses d'eau souterraines se trouvent en mauvais état chimique<sup>6</sup>). Un des moyens pour atteindre ces objectifs est la tarification au réel selon le principe du pollueur-payeur, respectivement de l'utilisateur-payeur. Le but de cette tarification au coût réel (par rapport à une tarification subsidiée qui ne correspondait pas au coût de revient) est une sensibilisation accrue à une utilisation parcimonieuse de l'eau. La récupération des coûts suivant le principe du pollueur/payeur et de l'utilisateur/payeur ne constitue donc pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre un but<sup>7</sup>.

Suite à l'application de cette loi du 19 décembre 2008, le prix de l'alimentation de l'eau a doublé et celui de la reprise des eaux usées a augmenté de presque 400% de 2005 jusque fin 2012.

**Tableau 1-7 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés (2006 à 2012) (en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Ecart-Type
IPCN	2,67%	2,31%	3,41%	0,37%	2,27%	3,41%	2,66%	1,104
Inflation sous-jacente	2,13%	2,35%	2,46%	2,13%	1,35%	2,30%	2,15%	0,394
Prix administrés	4,59%	5,79%	2,58%	0,15%	3,38%	6,16%	2,41%	2,218
Ratio prix admin. / IPCN	1,72	2,51	0,76	0,39	1,49	1,81	0,90	

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011

En 2012, l'ensemble des prix administrés a augmenté de 2,41%, donc l'évolution a été nettement moins rapide par rapport aux deux dernières années. Cependant, au deuxième semestre 2012 l'évolution des prix administrés a été plus rapide (2,8%) par rapport au premier semestre (2,0%) à cause de l'augmentation mécanique des tarifs de tous les services médicaux suite à la tranche indiciaire applicable à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

En septembre 2012, tous les tarifs du contrôle technique automobile ont été augmentés en moyenne de 17,2% ainsi que les tarifs des crèches et foyers de jour pour enfants suite à la modification du système des chèques services (+12%). Les services relatifs à l'eau ont connu une légère augmentation en janvier 2012 avant de rester constants pour le reste de l'année.

L'écart-type montre bien que la dispersion des prix administrés est plus grande que celle de l'IPCN et celle de l'inflation sous-jacente, ce qui est aussi visible sur le graphique suivant : la courbe des prix administrés (en jaune) varie beaucoup plus que les deux autres courbes.

<sup>5</sup> Articles 5 et 6 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

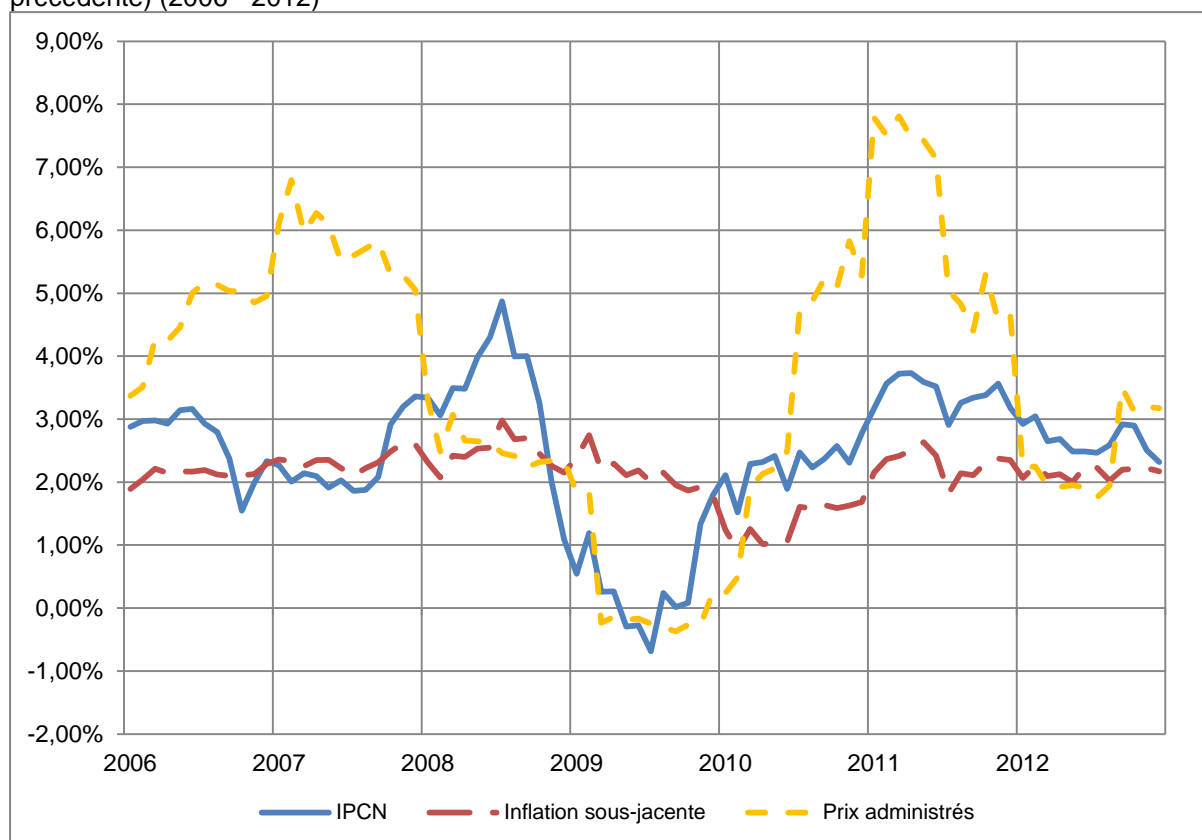
<sup>6</sup> Administration de la gestion d'eau (présentation de la conférence de presse relative au prix de l'eau le 8 mars 2011):

[http://www.gouvernement.lu/salle\\_presse/actualite/2011/03-mars/08-halsdorf/index.html](http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2011/03-mars/08-halsdorf/index.html)

<sup>7</sup> Voir aussi les « Perspectives de politique économique N°22: La formation du prix de l'eau potable », téléchargeable sur le site de l'Observatoire de la compétitivité:

<http://www.odc.public.lu/publications/perspectives/index.html>

**Graphique 1-5 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés**  
 (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2006 - 2012)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011

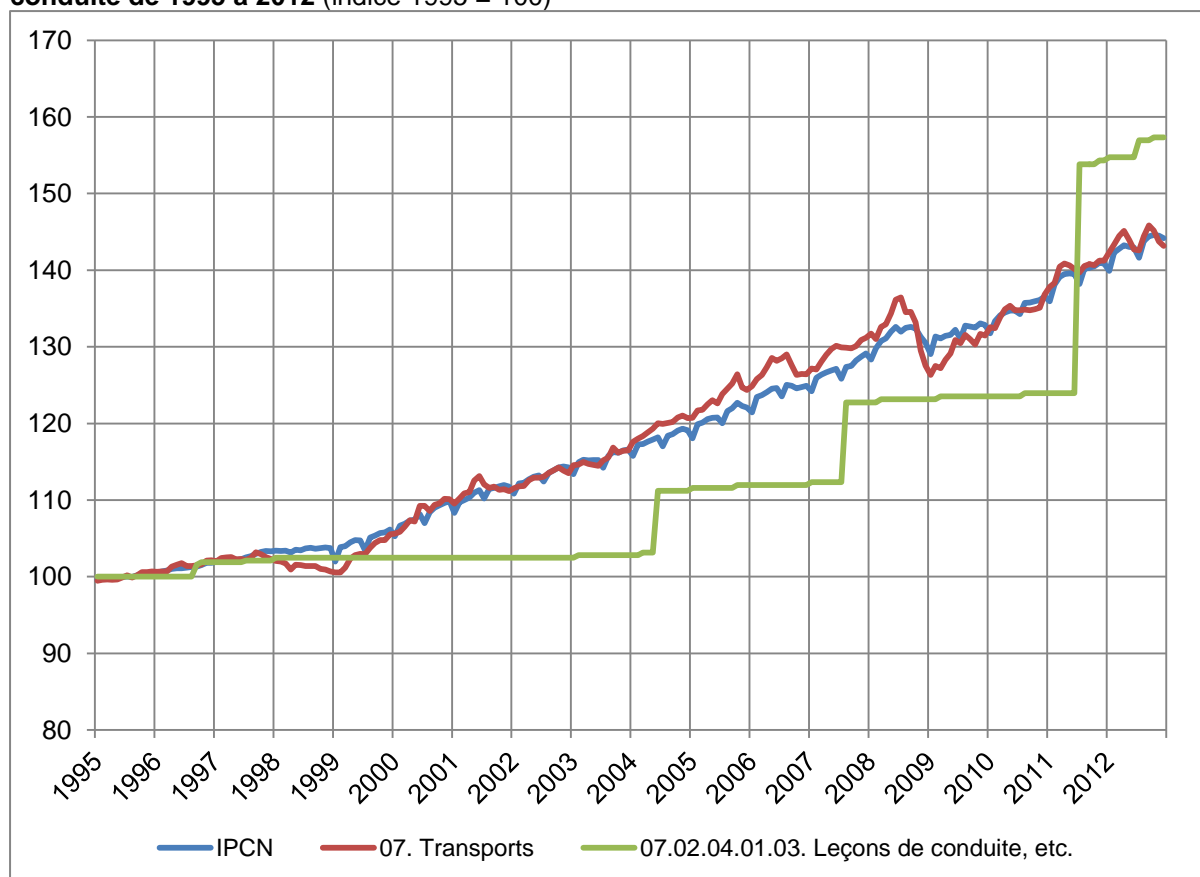


### 1.3.4 Evolution des prix des leçons de conduite

En juillet 2011, le gouvernement avait libéralisé les prix des leçons de conduite suite à un changement de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs.

L'Observatoire de la formation des prix a analysé plus en détail la libéralisation de ce secteur dans son premier rapport semestriel 2012<sup>8</sup>. Dans cette section, on fait un suivi régulier de cette catégorie, même si elle n'appartient plus aux prix administrés. En juillet 2011, donc au cours du premier mois de la libéralisation, les prix ont augmenté de 24,1% par rapport au mois précédent. Pendant les mois suivants, on pouvait constater quelques augmentations mineures (en novembre 2011 et en janvier 2012), probablement suite à une adaptation tardive des tarifs de quelques auto-écoles. En juillet 2012, donc une année après la libération des prix des leçons de conduite, les prix ont augmenté de 1,43% par rapport à juin 2012.

**Graphique 1-6 : Evolution de l'IPCN, de la catégorie Transports et des prix des leçons de conduite de 1995 à 2012 (indice 1995 = 100)**



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

<sup>8</sup> Le rapport peut être téléchargé sur le site de l'Observatoire de la compétitivité : [http://www.odc.public.lu/publications/rapports\\_ofp/index.html](http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html)

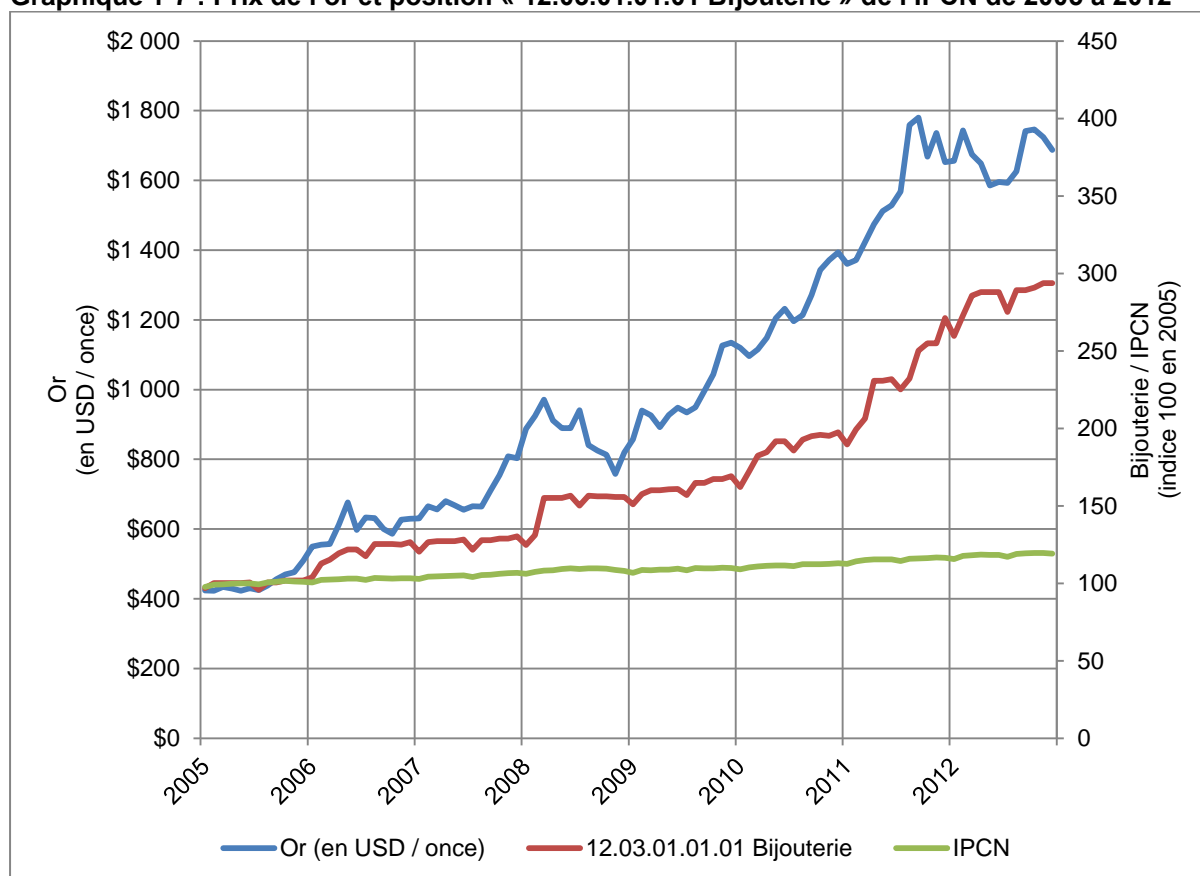
## 1.4 Analyses ponctuelles

### 1.4.1 Le prix de l'or

Le prix de l'or a augmenté constamment depuis plusieurs années. En 2001, une once a coûté en moyenne 270 USD (302 EUR), en 2005 le prix s'élevait à 445 USD (358 EUR) et en 2012, une once a coûté en moyenne annuelle environ 1670 USD (1300 EUR)<sup>9</sup>. Les raisons pour cette augmentation de 500% sont multiples et complexes : la croissance de la dette publique américaine et l'affaiblissement du dollar américain par rapport aux monnaies mondiales depuis 2001, ainsi que la crise du marché immobilier américain de 2008, qui s'est répercutée au niveau mondial.

Parallèlement avec la hausse du prix de l'or, le prix des articles de bijouterie (position 12.03.01.01.01 de l'IPCN selon la classification COICOP retenue par le STATEC) a augmenté de l'indice 100 en 2005 à l'indice 293,8 en décembre 2012 (cf. graphique 1-7). En comparaison, l'indice des prix à la consommation a augmenté en même temps de l'indice 100 à l'indice 119,23 (décembre 2012). Comme l'or est seulement un composant de la bijouterie, il est tout à fait normal que les articles de bijoux ont une évolution différente par rapport à l'or, ce qui explique la différence entre la courbe rouge et bleue sur le graphique suivant :

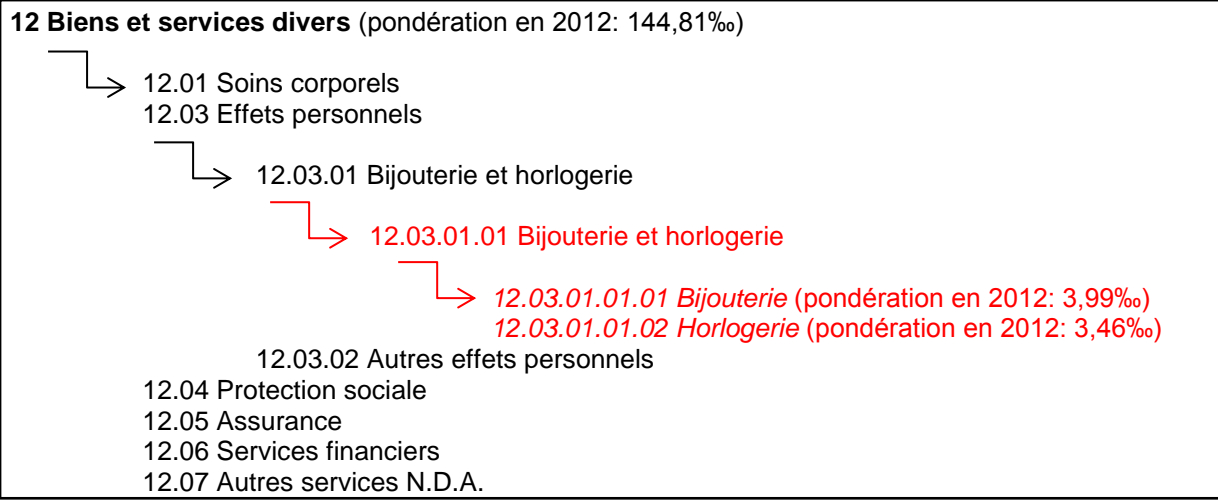
**Graphique 1-7 : Prix de l'or et position « 12.03.01.01.01 Bijouterie » de l'IPCN de 2005 à 2012**



Source: STATEC, LBMA. Calculs: Observatoire de la formation des prix

<sup>9</sup> Selon le London Bullion Market Association (LBMA). Pour plus de détails: <http://www.lbma.org.uk>

**Extrait de l'arborescence de la catégorie « biens et services divers » de l'IPCN**



Une comparaison de la position « bijouterie » au niveau international n'est pas possible, comme Eurostat ne publie que des données jusqu'au 3<sup>e</sup> sous-groupe (cf. arborescence : les indices en noir), les indices en rouge n'étant pas publiquement accessible. Donc nous pouvons seulement analyser la catégorie « 12.03.01 Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie », qui regroupe les articles de bijouterie et d'horlogerie pour le Luxembourg.

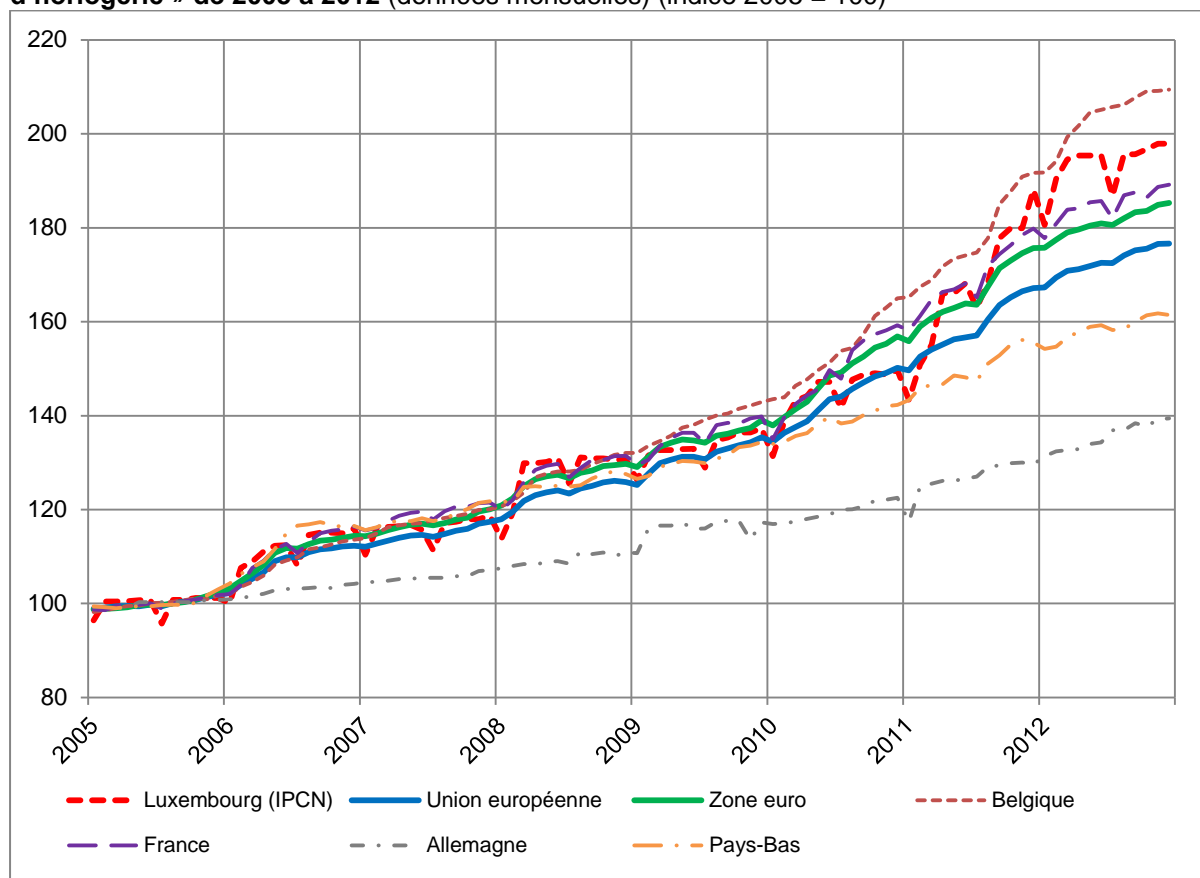
**Tableau 1-8 : Indice des prix de la catégorie « 12.03.01 Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie » et de l'IPCH de 2005 à 2012 (données annuelles)**

	Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie			Ensemble des biens et services	
	Pondération 2012 (en ‰)	Indice en 2005	Indice en 2012	Indice en 2005	Indice en 2012
Luxembourg (IPCN)	7,45	100	193,5	100	118,4
Union européenne	5,79	100	172,8	100	118,3
Zone euro	5,90	100	181,1	100	115,7
Belgique	3,39	100	203,7	100	118,3
France	8,26	100	184,9	100	113,8
Allemagne	3,62	100	135,5	100	113,5
Pays-Bas	5,77	100	158,6	100	113,3

Source: Eurostat, STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le tableau 1-8 présente l'évolution de la catégorie « Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie » au niveau européen en comparaison avec l'ensemble des biens et services respectif. Les pays avec l'inflation générale la plus élevée entre 2005 et 2012, la Belgique et le Luxembourg, ont connu aussi une augmentation plus élevée des articles de bijouterie pendant cette période. En Belgique, les prix de cette catégorie ont plus que doublé (indice de 203,7), et au Luxembourg, les prix ont augmenté de 93,5%. En Allemagne, les prix ont seulement augmenté de 35,5% et l'inflation a été de 13,5% en même temps. Cependant, la France a connu une inflation générale similaire à l'Allemagne et aux Pays-Bas (environ 13,5%), mais les articles de bijouterie ont augmenté plus par rapport à ces deux pays.

**Graphique 1-8 : Indice des prix de la catégorie « 12.03.01 Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie » de 2005 à 2012 (données mensuelles) (indice 2005 = 100)**



Source: Eurostat, STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

On peut conclure que la position « bijouterie » de l'IPCN suit l'augmentation du prix de l'or sur les marchés internationaux et l'évolution de l'indice des articles de bijouterie et d'horlogerie est similaire dans les pays analysés et dans l'Union européenne en moyenne. Cependant, l'évolution au Luxembourg et en Belgique a été plus rapide en 2011 et en 2012 par rapport aux autres pays analysés (cf. tableau 1-9).

**Tableau 1-9 : Variation de la catégorie « 12.03.01 Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie »**

(moyennes annuelles) (en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Luxembourg (IPCN)	11,4	4,2	10,2	4,2	8,7	15,5	15,7
Union européenne	8,8	5,4	7,6	6,4	9,0	10,9	8,9
Zone euro	10,4	6,0	8,3	6,3	9,8	12,1	9,2
Belgique	8,9	7,9	8,5	8,4	10,8	15,9	14,8
France	11,1	7,1	7,5	6,2	9,8	13,5	9,2
Allemagne	2,7	2,7	3,6	6,1	3,0	6,1	6,9
Pays-Bas	12,8	4,9	5,8	4,2	6,0	8,2	5,9

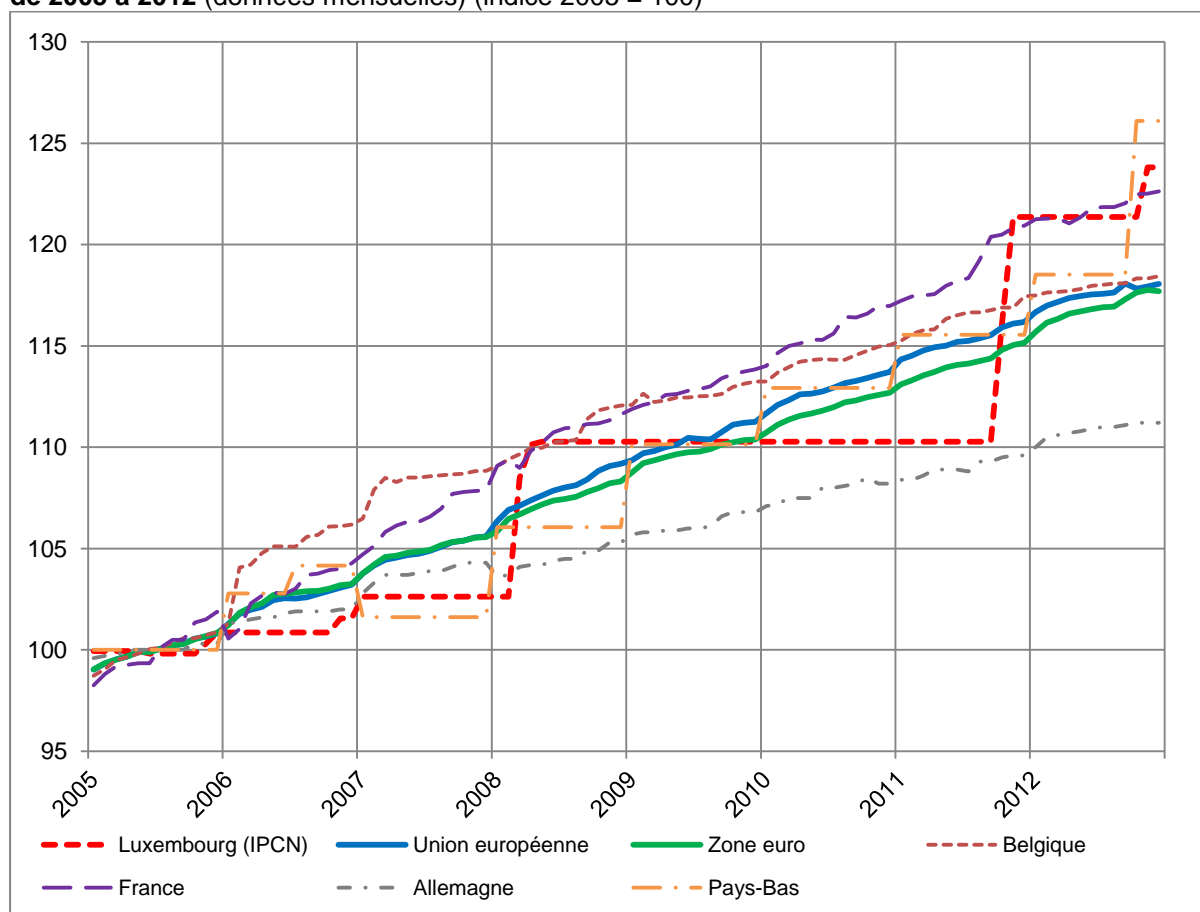
Source: Eurostat, STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

### 1.4.2 Réparation des appareils ménagers

La position « 05.03.03 Réparation des appareils ménagers » de l'IPCN a connu une hausse importante au cours du premier semestre 2012 (+10% par rapport au premier semestre 2011). Au deuxième semestre, le prix de cette position a évolué moins vite, ce qui a pour conséquence qu'en moyenne, l'indice de la réparation des appareils ménagers est 8,1% plus élevée en 2012 qu'en 2011. Une analyse plus détaillée de cette position à partir de 2005 montre que cet indice n'a connu que de rares adaptations : entre 2005 et fin 2007, l'indice a augmenté de 2,6%. Au début de l'année 2008, l'indice a augmenté de 7,4% avant de rester constant jusqu'en novembre 2011. En décembre 2011, l'indice a augmenté de 10% et une dernière adaptation est survenue en novembre 2012 (+2% par rapport au mois précédent).

L'indice luxembourgeois augmente alors par paliers, contrairement aux indices étrangers représentés au graphique 1-9. Seulement les Pays-Bas ont une courbe similaire, cependant leur rythme d'adaptation des prix semble être plus rapide que celui du Luxembourg. L'indice des autres pays varie mensuellement. Cette évolution atypique peut aussi s'expliquer par la taille de l'échantillon luxembourgeois qui est plus petit en termes d'observations que celui des autres pays.

**Graphique 1-9 : Indice des prix de la catégorie « 05.03.03 Réparation des appareils ménagers » de 2005 à 2012 (données mensuelles) (indice 2005 = 100)**



Source: Eurostat, STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Tableau 1-10 : Variation de la catégorie « 05.03.03 Réparation des appareils ménagers » au niveau international**

(moyennes annuelles) (en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Luxembourg (IPCN)	0,97	1,64	6,05	1,32	0,00	2,12	8,14
Union européenne	2,44	2,36	2,91	2,29	2,24	2,14	1,96
Zone euro	2,59	2,25	2,30	2,27	1,93	2,01	2,42
Belgique	4,94	3,26	1,99	1,89	1,52	1,81	1,36
France	2,90	3,59	3,61	2,21	2,49	2,72	2,47
Allemagne	1,74	2,05	0,63	1,64	1,55	1,10	1,68
Pays-Bas	3,47	-1,80	4,37	3,87	2,51	2,33	4,21

Source: Eurostat, STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'augmentation anormale de 8% de la position « réparation des appareils ménagers » en 2012 semble être démesurée par rapport à l'étranger, cependant l'analyse à long terme relativise cette conclusion. Les prix de cette catégorie ont augmenté du Luxembourg de 21,8% depuis 2005, une augmentation presque identique par rapport à la France et aux Pays-Bas, donc deux pays ayant une inflation générale inférieure au Luxembourg. Seulement l'Allemagne, qui a aussi une inflation générale moins élevée, présente une évolution nettement moins rapide des prix (+10,9% depuis 2005) de cette catégorie par rapport aux autres pays analysés (cf. tableau 1-11).

**Tableau 1-11 : Indice des prix de la catégorie « 05.03.03 Réparation des appareils ménagers » et de l'IPCH de 2005 à 2012 (moyennes annuelles)**

	Réparation des appareils ménagers			Ensemble des biens et services	
	Pondération 2012 (en ‰)	Indice en 2005	Indice en 2012	Indice en 2005	Indice en 2012
Luxembourg (IPCN)	2,79	100	121,8	100	118,4
Union européenne	0,83	100	117,5	100	118,3
Zone euro	0,74	100	116,9	100	115,7
Belgique	1,04	100	118,0	100	118,3
France	0,34	100	121,8	100	113,8
Allemagne	0,80	100	110,9	100	113,5
Pays-Bas	0,31	100	120,4	100	113,3

Source: Eurostat, STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

### 1.4.3 Assurances

Les prix des différentes catégories d'assurances de l'IPCN ont augmenté en 2012 en moyenne de 5,85%, une évolution atypique par rapport aux autres années, mais aussi au niveau international.

Il y a quatre catégories d'assurances incluses dans l'indice national, les assurances liées au logement, les assurances liées à la santé, les assurances liées aux transports et les autres assurances. Le tableau suivant montre les variations de prix de ces quatre catégories de 2006 à 2012 :

**Tableau 1-12 : Variation des catégories d'assurances incluses dans l'IPCN**  
(moyennes annuelles) (en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>12.05 Assurances</b>	<b>0,74</b>	<b>0,68</b>	<b>0,83</b>	<b>1,08</b>	<b>-1,38</b>	<b>2,74</b>	<b>5,85</b>
12.05.02 Assurances liées au logement	2,80	2,29	2,91	2,05	1,01	2,14	2,86
12.05.03 Assurances liées à la santé	1,88	2,69	2,31	2,34	0,79	4,23	7,94
12.05.04 Assurances liées aux transports	0,02	0,00	0,00	0,90	-2,58	2,61	6,59
12.05.05 Autres assurances	2,08	1,28	2,36	0,66	0,98	2,53	2,03

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Au total, les prix des différentes catégories d'assurances ont augmenté de 10,9% depuis 2005. Cette augmentation est la plus faible de tous les pays analysés. L'augmentation des prix dans nos pays voisins était entre 12% (Allemagne) et 19,7% (Belgique). Au niveau européen, les prix ont augmenté de 20,3% pendant cette période.

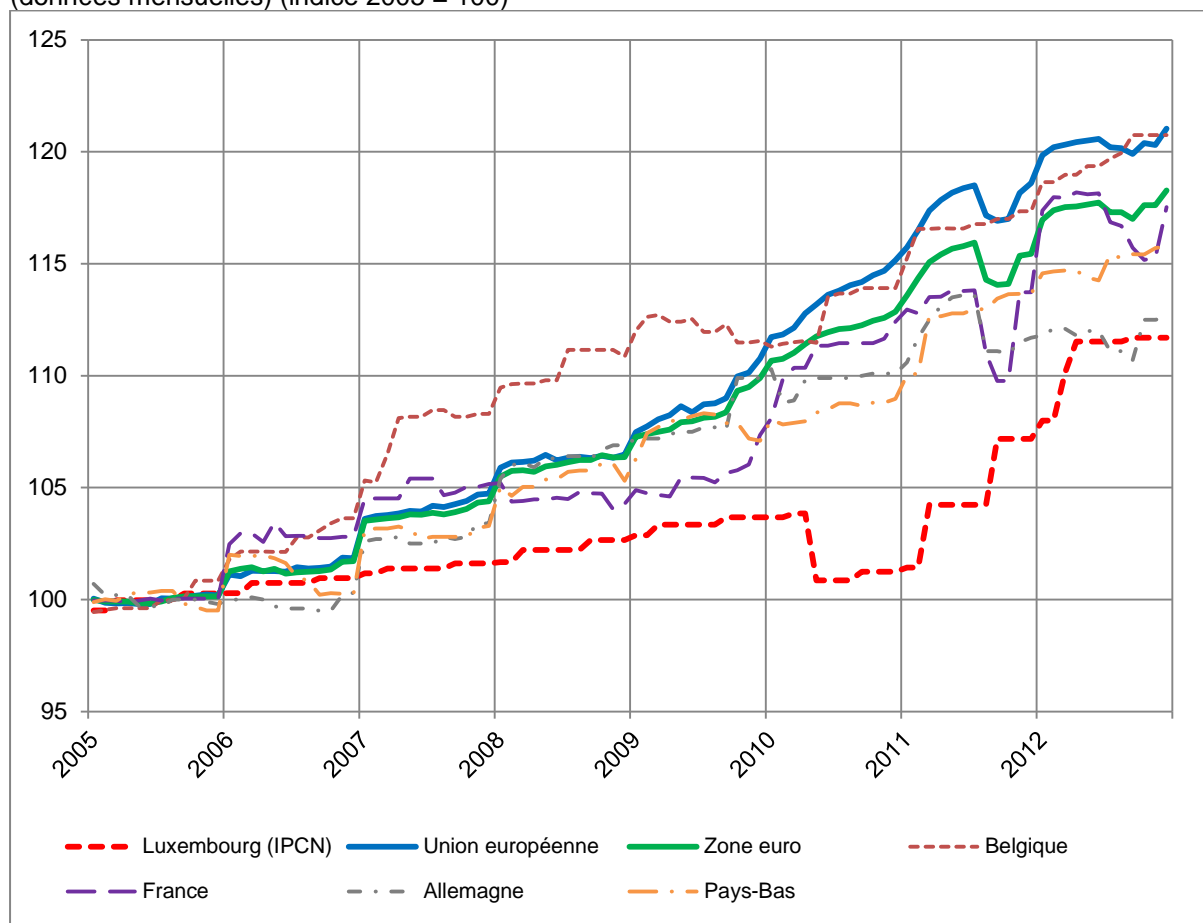
**Tableau 1-13 : Indice des prix de la catégorie « 12.05 Assurances » et de l'IPCH de 2005 à 2012**  
(moyennes annuelles)

	Assurances			Ensemble des biens et services	
	Pondération 2012 (en ‰)	Indice en 2005	Indice en 2012	Indice en 2005	Indice en 2012
Luxembourg (IPCN)	19,55	100	110,9	100	118,4
Union européenne	16,17	100	120,3	100	118,3
Zone euro	18,87	100	117,5	100	115,7
Belgique	20,96	100	119,7	100	118,3
France	24,91	100	117,1	100	113,8
Allemagne	24,41	100	111,9	100	113,5
Pays-Bas	9,66	100	115,0	100	113,3

Source: Eurostat, STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Donc même si l'augmentation des primes d'assurances en 2012 est plus élevée par rapport à l'étranger, on n'assiste pas à un dérapage des prix, comme le montre l'analyse à long terme.

**Graphique 1-10 : Indice des prix de la catégorie « 12.05 Assurances » de 2005 à 2012**  
(données mensuelles) (indice 2005 = 100)



Source: Eurostat, STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix



## 2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

### 2.1 Introduction

#### 1. Toute comparaison internationale ne peut renseigner que des tendances !

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner en temps utile une image fidèle de l'inflation<sup>10</sup>. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, de taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. L'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

**Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2012** (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15,34	15,24	11,73	<b>16,71</b>	16,33	14,04	10,97
Boissons alcoolisées et tabac	4,34	3,83	3,90	<b>4,35</b>	3,96	3,89	3,46
Articles d'habillement et chaussures	6,46	<b>6,80</b>	5,45	6,60	5,29	6,34	4,88
Logement, eau, électricité et combustibles	16,13	16,28	<b>23,95</b>	14,57	15,78	17,25	14,85
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,40	6,65	5,65	6,94	6,25	7,43	<b>7,83</b>
Santé	4,17	4,43	<b>5,19</b>	4,89	4,10	2,86	2,43
Transports	15,21	15,43	14,39	14,07	17,39	15,18	<b>21,40</b>
Communications	3,19	3,13	3,02	2,55	3,12	<b>3,99</b>	2,43
Loisirs, spectacles et culture	9,79	9,26	11,98	9,91	9,27	<b>12,17</b>	8,60
Enseignement	1,19	1,04	0,87	0,59	0,43	0,75	<b>1,22</b>
Hôtels, cafés, restaurants	8,96	<b>9,18</b>	5,49	7,66	7,97	5,98	7,43
Biens et services divers	8,82	8,74	8,41	11,16	10,11	10,12	<b>14,48</b>

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des

<sup>10</sup> [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-BE-04-001/FR/KS-BE-04-001-FR.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BE-04-001/FR/KS-BE-04-001-FR.PDF)

produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories.

## 2. Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation<sup>11</sup> le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente. Elle exclut la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH<sup>12</sup>. **Donc l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes pour le Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

---

<sup>11</sup> [http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil\\_lois\\_speciales/INDICE.pdf](http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil_lois_speciales/INDICE.pdf)

<sup>12</sup> <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2012/0023/a023.pdf> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2012)

## 2.2 Généralités

Presque tous les pays ont vu diminuer leur taux d'inflation en 2012 par rapport à l'année précédente, suite à la l'évolution moins rapide du prix des produits pétroliers. La moyenne de l'Union européenne s'est établie à 2,64% contre 3,10% pour l'année 2011. Le Luxembourg a le taux d'inflation le plus élevé des pays analysés, à l'exception des Pays-Bas. Les Pays-Bas ont connu une évolution contraire de l'inflation par rapport aux autres pays avec un taux supérieur à 3% entre octobre et décembre 2012, suite à l'augmentation de la TVA de 19% à 21%, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen**

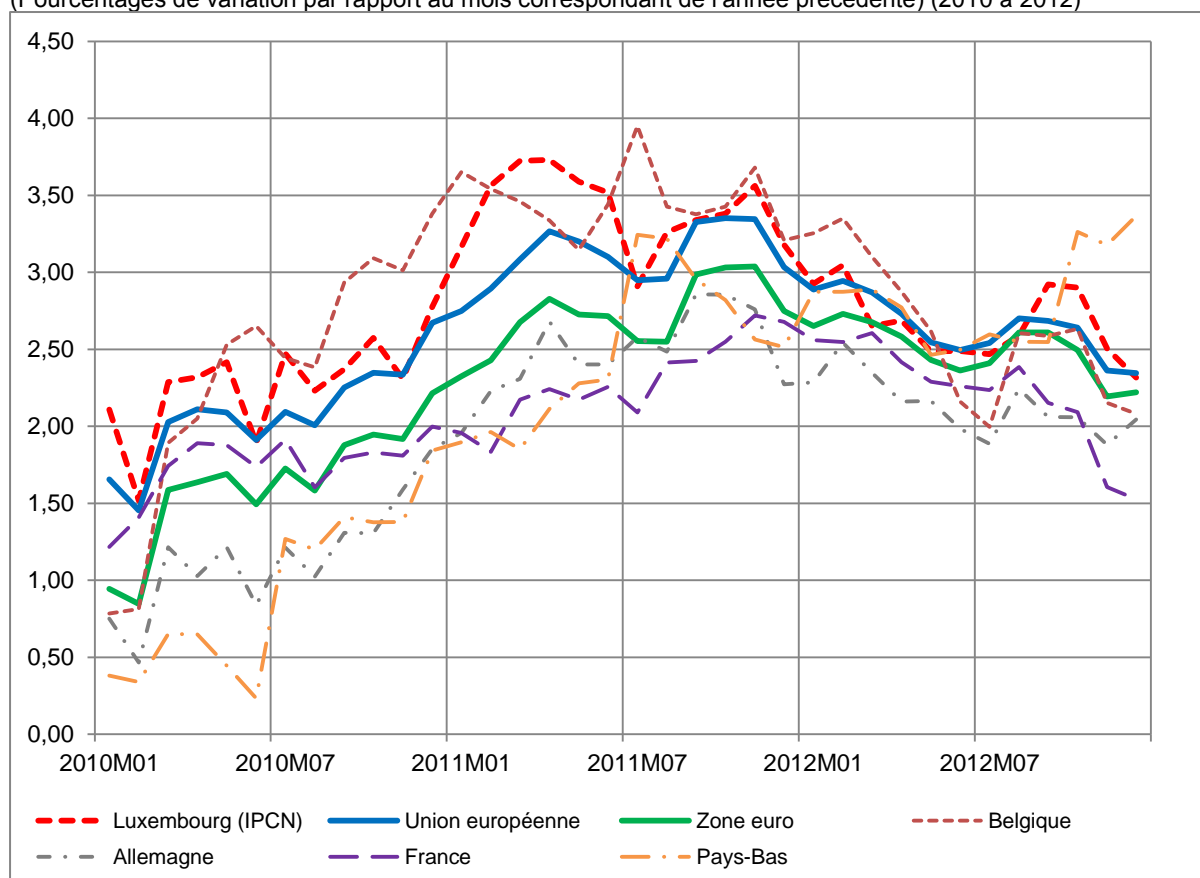
(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2011	Semestre 2 2011	2011	Semestre 1 2012	Semestre 2 2012	2012
Union européenne	3,05	3,16	3,10	2,74	2,54	2,64
Zone euro	2,62	2,82	2,72	2,57	2,42	2,50
Luxembourg (IPCN)	3,55	3,27	3,41	2,71	2,62	2,66
Allemagne	2,33	2,63	2,48	2,25	2,03	2,14
Belgique	3,43	3,51	3,47	2,89	2,34	2,61
France	2,11	2,48	2,29	2,45	2,00	2,22
Pays-Bas	2,07	2,89	2,48	2,73	2,92	2,82

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Graphique 2-1 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen**

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2012)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le taux d'inflation a nettement augmenté entre août et octobre pour tous les pays, suite à l'évolution prononcée des produits pétroliers. Aux Pays-Bas, les prix dans les secteurs de santé et de transports ont progressé rapidement pendant l'année 2012, suite à des réformes décidées par le gouvernement qui visent de réduire le déficit budgétaire : les produits pharmaceutiques ont augmenté de 11,1%, les services de consultation externe de 15,5%, les services médicaux et paramédicaux de 22,2%, et le transport de voyageurs par route (donc les tarifs de bus et de taxi) ont augmenté de 8,3%.

**Tableau 2-3 : Evolution de l'inflation au niveau européen en 2012**  
(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année dernière)

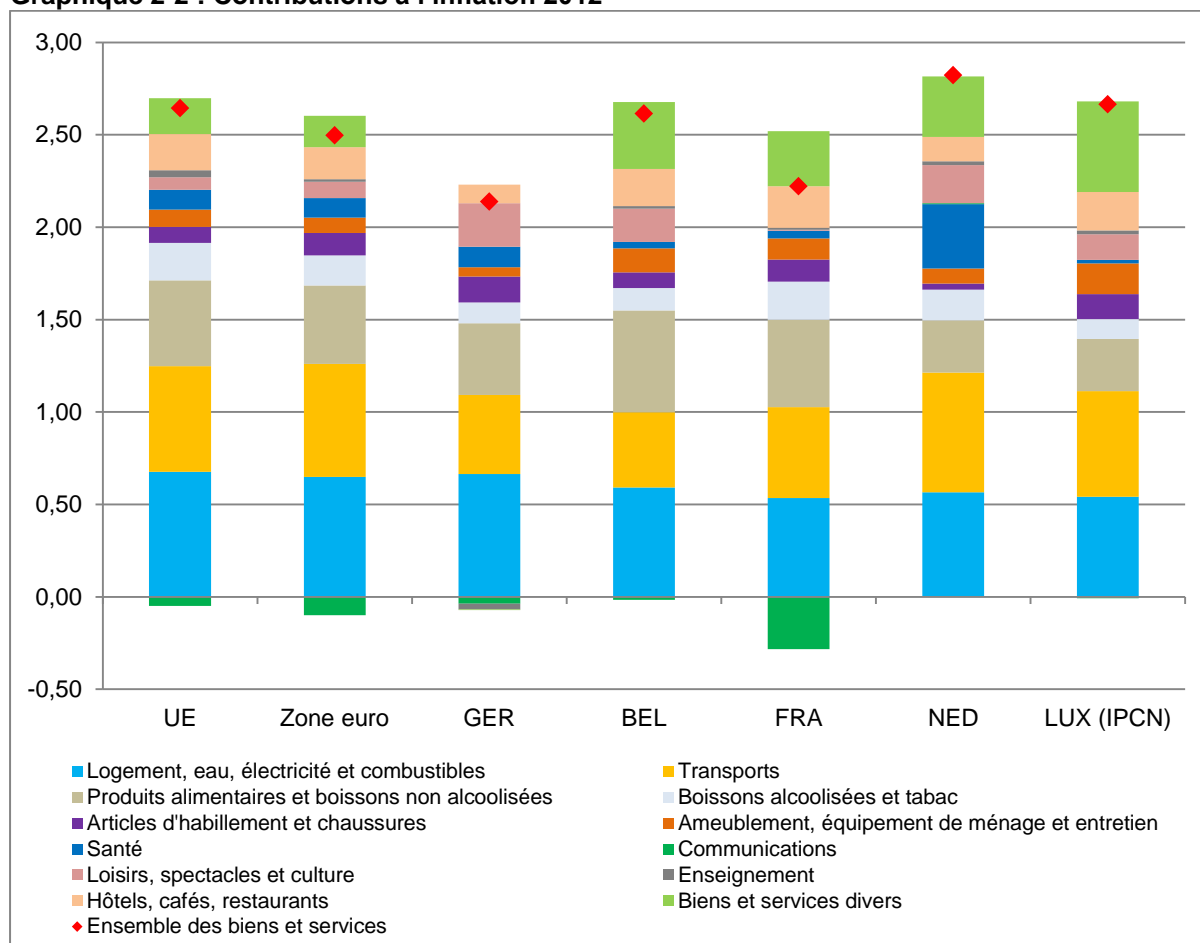
	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,64	2,50	2,14	2,61	2,22	2,82	2,66
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3,02	2,78	<b>3,32</b>	3,30	2,89	2,02	2,57
Boissons alcoolisées et tabac	4,70	4,26	2,87	2,81	<b>5,18</b>	4,28	3,04
Articles d'habillement et chaussures	1,31	1,77	2,57	1,25	2,26	0,51	<b>3,01</b>
Logement, eau, électricité et combustibles	<b>4,19</b>	3,98	2,78	4,01	3,39	3,27	3,72
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,47	1,27	0,87	1,86	1,83	1,11	<b>2,12</b>
Santé	2,55	2,36	2,14	0,72	1,00	<b>12,15</b>	0,78
Transports	3,75	3,96	2,96	2,88	2,83	<b>4,26</b>	2,65
Communications	-1,53	-3,17	-1,25	-0,64	-9,03	<b>0,10</b>	-0,31
Loisirs, spectacles et culture	0,70	0,96	<b>1,97</b>	1,82	0,06	1,70	1,55
Enseignement	<b>3,22</b>	1,35	-3,56	2,36	2,65	2,76	1,84
Hôtels, cafés, restaurants	2,19	1,89	1,83	2,63	2,82	2,20	<b>2,84</b>
Biens et services divers	2,20	1,94	-0,04	3,23	2,94	3,25	<b>3,31</b>

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les plus grandes différences d'évolution des prix du Luxembourg par rapport aux autres pays sont constatées dans les catégories « articles d'habillement et chaussures » et « biens et services divers », suite à l'augmentation plus rapide des prix des assurances (cf. point 1.4.3. du présent rapport).

Les produits pétroliers ont une grande influence au taux d'inflation dans tous les pays analysés, cependant leur contribution a diminué par rapport à 2011.

**Graphique 2-2 : Contributions à l'inflation 2012**



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Tableau 2-4 : Contributions à l'inflation 2012**

(en points de pourcentages)

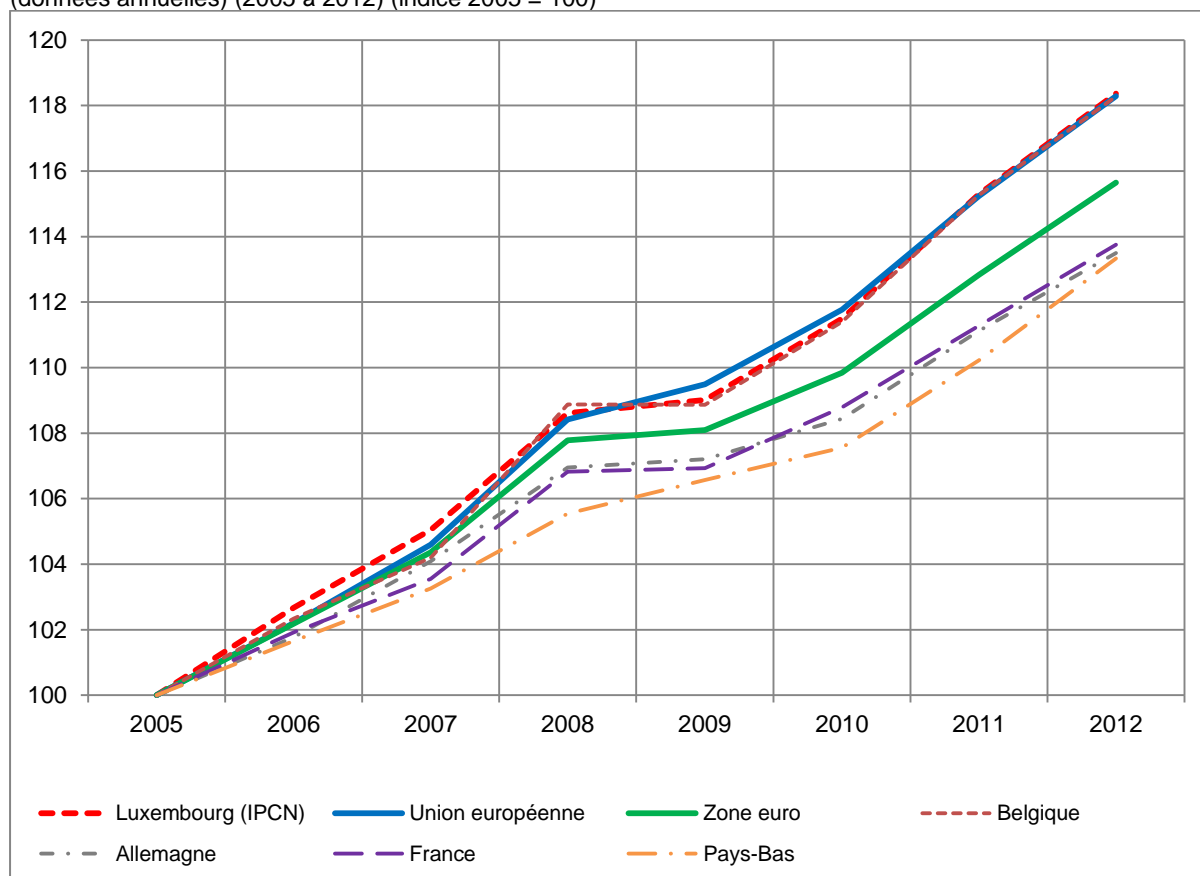
	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,64	2,50	2,14	2,61	2,22	2,82	2,66
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,46	0,42	0,39	0,55	0,47	0,28	0,28
Boissons alcoolisées et tabac	0,20	0,16	0,11	0,12	0,21	0,17	0,11
Articles d'habillement et chaussures	0,09	0,12	0,14	0,09	0,12	0,03	0,14
Logement, eau, électricité et combustibles	0,68	0,65	0,67	0,59	0,53	0,57	0,54
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,09	0,08	0,05	0,13	0,11	0,08	0,17
Santé	0,11	0,10	0,11	0,03	0,04	0,35	0,02
Transports	0,57	0,61	0,43	0,41	0,49	0,65	0,57
Communications	-0,05	-0,10	-0,04	-0,02	-0,28	0,00	-0,01
Loisirs, spectacles et culture	0,07	0,09	0,24	0,18	0,01	0,21	0,14
Enseignement	0,04	0,01	-0,03	0,01	0,01	0,02	0,02
Hôtels, cafés, restaurants	0,20	0,17	0,10	0,20	0,23	0,13	0,21
Biens et services divers	0,19	0,17	0,00	0,36	0,30	0,33	0,49

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Comme on a déjà mentionné, le poids des différentes catégories de l'IPCH est différent entre les pays. La catégorie « Transports » par exemple représente 21,4% de l'indice luxembourgeois, mais seulement 15,21% pour l'IPCH de l'Union européenne et même 14,07% pour l'IPCH belge. La catégorie « Logement, eau, électricité et combustibles » a la part la plus élevée dans l'indice allemand (23,95%, pour l'IPCH luxembourgeois : 14,85%, la moyenne européenne : 16,13%). Le taux s'explique par la relative faiblesse du nombre de locataires au Luxembourg.

### Graphique 2-3 : Indice des prix à la consommation au niveau européen

(données annuelles) (2005 à 2012) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Entre 2005 et 2012, le niveau général des prix a augmenté de 18,3 % au sein de l'Union européenne ; la Belgique (18,3%) et le Luxembourg (18,4%) ont un taux d'inflation similaire. Pendant ce temps, l'inflation en Allemagne et en France a été de 13,5% respectivement de 13,8% et au Pays-Bas elle a été de 13,3%.

### 2.3 Analyse de l'inflation dans la Grande Région

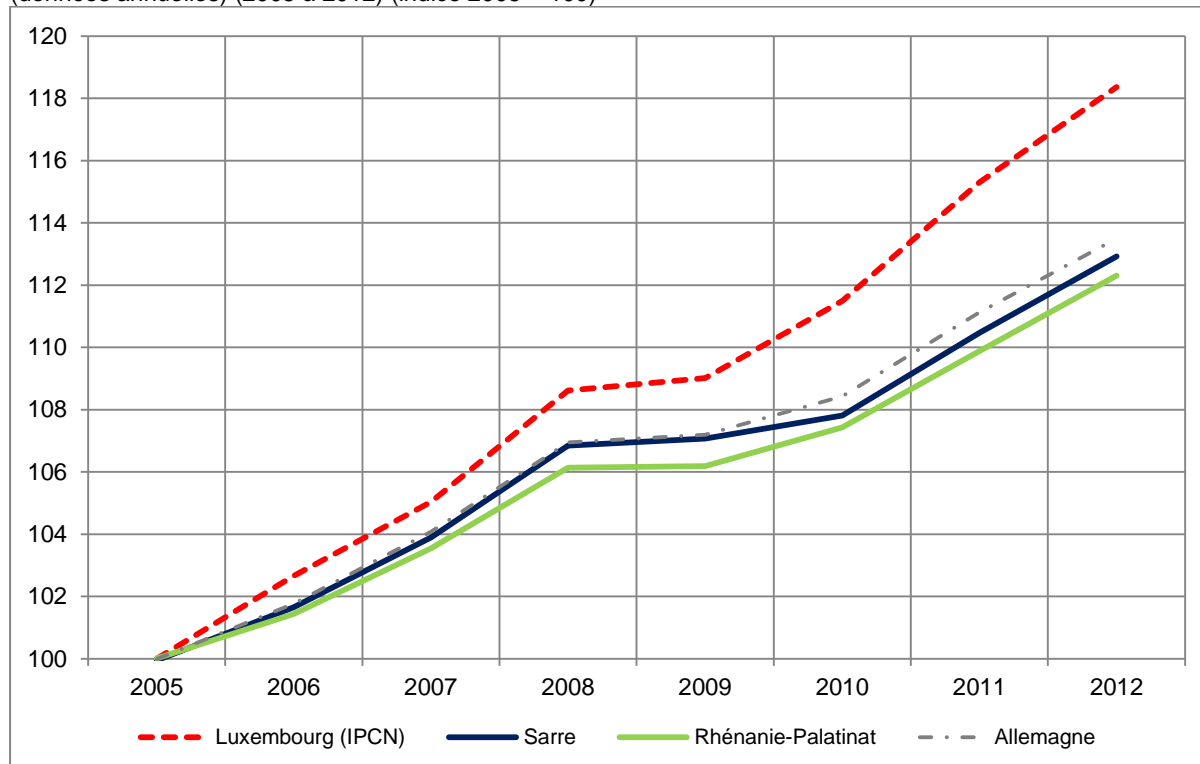
La Grande Région regroupe le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine en France, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre en Allemagne, la Wallonie en Belgique. Elle occupe une superficie totale de 65.401 km<sup>2</sup> et sa population compte 11,2 millions d'habitants.

En plus des analyses au niveau national dans le chapitre précédent, une analyse plus approfondie des prix à la consommation de la Grande Région semble nécessaire pour comparer le Luxembourg avec ses principaux partenaires économiques. Cependant, les données belges et françaises disponibles sont in fine des données nationales et non pas régionales, donc il est impossible de faire des analyses spécifiques pour l'ensemble des régions de la zone. Seulement l'Allemagne fournit des chiffres spécifiques pour chaque Etat fédéré, donc aussi pour la Sarre<sup>13</sup> et pour la Rhénanie-Palatinat<sup>14</sup>. La pondération des différentes catégories est la même que celle de l'indice des prix à la consommation national de l'Allemagne (Verbraucherpreisindex, VPI), qui se différencie, par sa pondération et par ses règles de collecte et de calcul, de l'IPCH (harmonisierter Verbraucherpreisindex, HVPI) publié par Eurostat. La pondération de ces deux pays fédérés dans le VPI allemand est de 4,8% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 1,3% (Sarre).

Le taux d'inflation de ces deux Etats fédérés est assez proche de l'inflation allemande. Entre 2005 et 2012, l'indice a augmenté de 12,3% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 12,9% (Sarre), tandis que l'inflation allemande était de 13,5%. L'IPCN luxembourgeois a augmenté de 18,4% sur cette période.

#### Graphique 2-4 : Indice des prix à la consommation dans la Grande Région

(données annuelles) (2005 à 2012) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

<sup>13</sup> <http://www.saarland.de/statistik.htm>

<sup>14</sup> <http://www.statistik.rlp.de/>

L'évolution récente de l'inflation dans ces deux « Länder » analysés est de nouveau similaire avec l'évolution de l'Allemagne (cf. tableau et graphique suivants), cependant la différence avec le Luxembourg a nettement diminué, surtout en décembre 2012.

**Tableau 2-5 : Evolution de l'inflation dans la Grande Région**

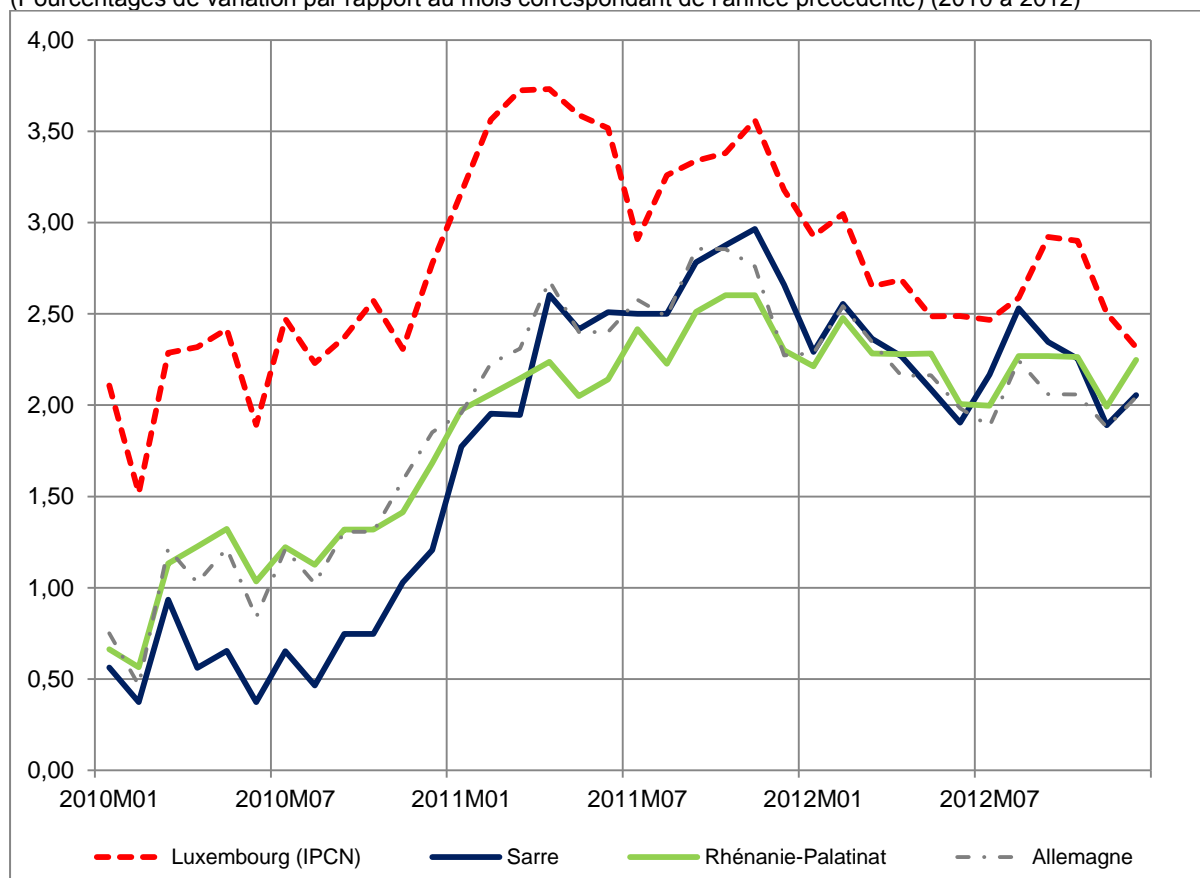
(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2011	Semestre 2 2011	2011	Semestre 1 2012	Semestre 2 2012	2012
Luxembourg (IPCN)	3,55	3,27	3,41	2,71	2,62	2,66
Allemagne	2,33	2,63	2,48	2,25	2,03	2,14
Sarre	2,20	2,71	2,46	2,24	2,21	2,23
Rhénanie-Palatinat	2,10	2,44	2,27	2,26	2,17	2,21

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

**Graphique 2-5 : Evolution récente de l'inflation de la Grande Région**

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2012)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La plus grande différence d'évolution des prix est constatée dans la catégorie « biens et services divers » suite à l'augmentation plus rapide des prix des assurances et des articles de bijouterie et d'horlogerie en 2012. Comme cette catégorie a aussi une pondération plus élevée au Luxembourg par rapport à l'Allemagne et aux deux Etats fédérés, la contribution au taux d'inflation est aussi plus élevée.



**Tableau 2-6 : Evolution des différentes catégories et contribution à l'inflation de la Grande Région en 2012**

(en pourcentages par rapport à l'année dernière)

	Rhénanie-Palatinat		Sarre		Luxembourg (IPCN)	
	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,21	2,21	2,23	2,23	2,66	2,66
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3,72	0,38	3,41	0,35	2,57	0,29
Boissons alcoolisées et tabac	3,27	0,13	3,05	0,12	3,04	0,10
Articles d'habillement et chaussures	2,23	0,11	3,97	0,19	3,01	0,13
Logement, eau, électricité et combustibles	2,36	0,73	2,15	0,66	3,72	0,57
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,96	0,05	1,50	0,08	2,12	0,16
Santé	2,58	0,10	1,94	0,08	0,78	0,02
Transports	2,83	0,37	2,85	0,38	2,65	0,63
Communications	-1,37	-0,04	-1,35	-0,04	-0,31	-0,01
Loisirs, spectacles et culture	1,88	0,22	2,08	0,24	1,55	0,14
Enseignement	2,50	0,02	5,40	0,04	1,84	0,02
Hôtels, cafés, restaurants	2,18	0,10	1,67	0,07	2,84	0,21
Biens et services divers	0,14	0,01	0,32	0,02	3,31	0,49

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

## 2.4 Simulation des taux d'inflations

Dans l'introduction de ce chapitre, on a expliqué que chaque pays a une pondération différente des douze catégories de l'indice des prix à la consommation. L'IPCH tient compte de la différence de la structure de consommation au sein des Etats membres, donc la pondération retenue par chaque Etat membre reflète les dépenses faites par les consommateurs sur son territoire.

Des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont donc pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories. En recalculant l'indice des prix à la consommation des différents pays sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise des catégories, on élimine ce facteur de différence. Il faut garder à l'esprit que la pondération différente de l'indice résulte d'un comportement différent des consommateurs, donc les résultats de cette simulation (cf. tableau 2-7 et graphique 2-6) sont purement théoriques.

**Tableau 2-7 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise**

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	2011 réel	2011 simulé	Différence	2012 réel	2012 simulé	Différence
<i>Luxembourg (IPCN)</i>	3,41	3,41	0,00	2,66	2,66	0,00
UE (simulation)	3,10	3,32	0,21	2,64	2,71	0,06
Zone euro (simulation)	2,72	2,96	0,24	2,50	2,58	0,08
Allemagne (simulation)	2,48	2,43	-0,05	2,14	1,98	-0,15
Belgique (simulation)	3,47	3,91	0,44	2,61	2,74	0,12
France (simulation)	2,29	2,51	0,22	2,22	2,48	0,26
Pays-Bas (simulation)	2,48	2,68	0,21	2,82	2,99	0,17
Sarre (simulation)	2,46	2,45	0,00	2,23	2,15	-0,07
Rhénanie-Pal. (simul.)	2,27	2,21	-0,06	2,21	2,07	-0,15

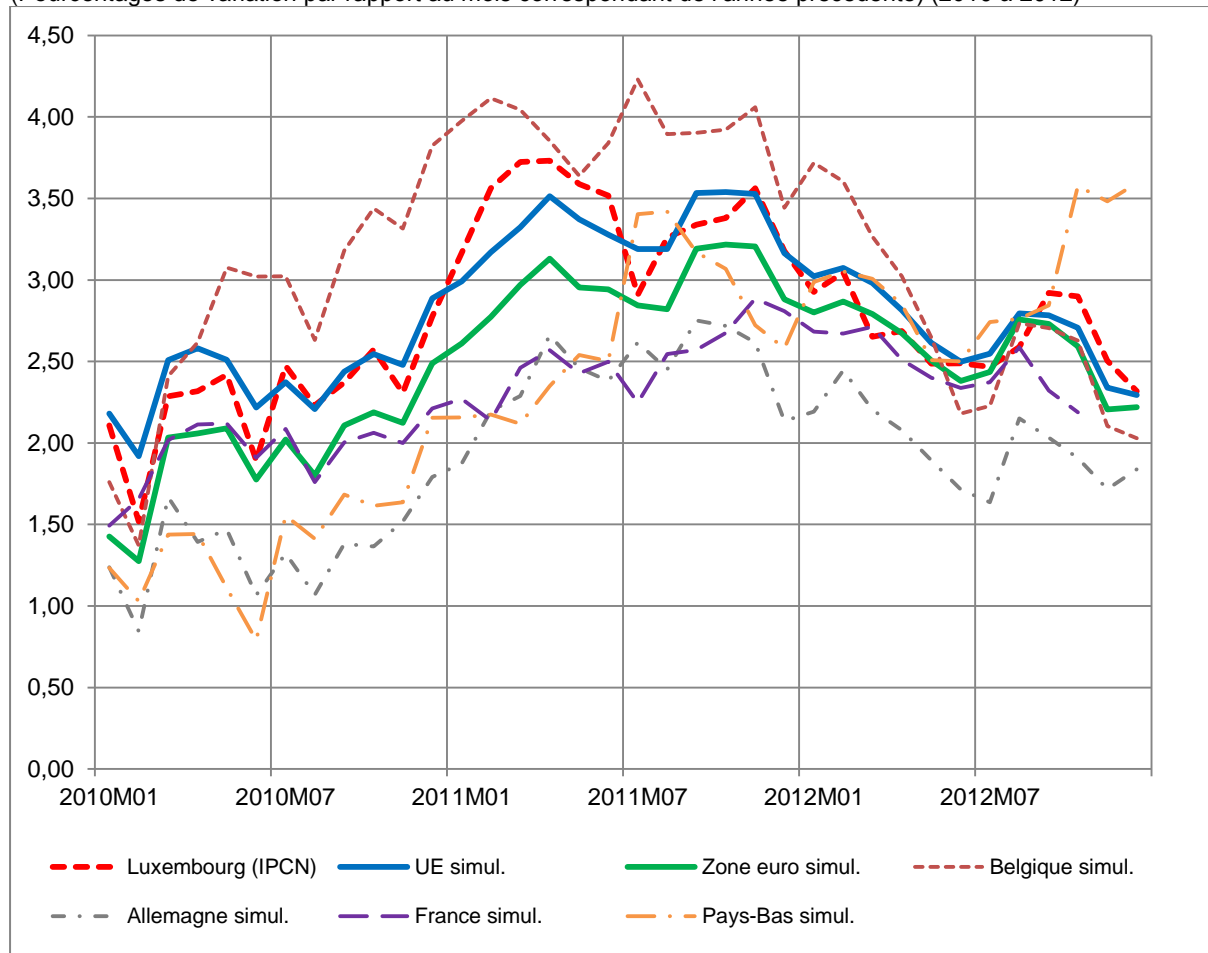
Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les catégories avec les plus grandes évolutions pendant les dernières années sont « *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transports* », ceci en grande partie à cause des produits pétroliers. En Allemagne, ces deux catégories ont une pondération de 38,3% au sein l'IPCH, en Belgique ces deux catégories représentent seulement 28,7% de l'indice. La pondération luxembourgeoise, donc aussi la pondération utilisée dans cette simulation pour tous les autres pays, est de 36,25%.

En recalculant l'indice des prix sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise, le taux d'inflation augmente pour chaque pays, à l'exception de l'Allemagne (et des deux Etats fédérés allemands analysés), suite à une pondération plus élevée des produits pétroliers. Les Pays-Bas auraient ainsi un taux d'inflation de 2,99% au lieu de 2,82% en 2012. La France aurait connu l'augmentation la plus forte, avec une différence de 0,26 point de pourcentage en 2012 (2,48 au lieu de 2,22). Le taux d'inflation pour l'Union européenne et la zone euro n'aurait pas connu de grandes adaptations.

**Graphique 2-6 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise**

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2012)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix